

DÉPARTEMENT: CALVADOS

SYNDICAT DES EAUX DU PAYS DE HONFLEUR

Maison des Services Publics
33, Cours des fossés
14600 HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

**Date de
convocation** :
02 mars 2026

Affichée le :
02 mars 2026

**Nombre de
conseillers** :

En exercice : 21
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat des eaux du pays de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DELAMARE.

Étaient présents : ALVAREZ Félipe, BERNARD Jean-François, BLANCHETIERE Marcel, BREVAL Pascal, DELAMARE Jean-Marie, DEPIROU Didier, FARIDE François, GILLES Jacques, LEBEY Jean-Marc, LEVILLAIN Michèle, MARCHIS Jean, OPSOMER Blandine.

Représentés : BUISSON Christophe, pouvoir à ALVAREZ Félipe.

Absents et excusés : ALLEAUME Raymond, ARNAUD Pierre, BAILLEUL Michel, BARQI Nourdine, BUISSON Christophe, DRIEU Patrick, MINOT Christian, STRAGIER Philippe, TURLURE Philippe.

Assistaient également : Madame FOUQUET Stéphanie et Madame BRUNIER Florence

Madame LEVILLAIN Michèle est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION RELATIVE A LA RETROCESSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Le président présente le projet de procès-verbal de rétrocession des réseaux d'eau potable du parc d'activité calvados Honfleur.

Dans le cadre d'une concession d'aménagement qui lui a été attribuée par le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Calvados Honfleur et conformément au traité de concession notifié le 15 février 2007, la SHEMA a procédé à la réalisation des travaux d'aménagement du Parc d'Activités Calvados Honfleur (PACH). Les travaux consistaient en la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers parmi lesquels, la construction d'un réseau d'adduction d'eau potable desservant les terrains cessibles ainsi constitués.

Le procès-verbal a été présenté aux membres du comité syndicat a pour objet d'acter, entre les parties, les modalités de rétrocession des réseaux, ouvrages et équipements d'eau potable réalisés par la SHEMA dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités Calvados Honfleur et leur intégration au patrimoine du Syndicat des eaux du pays de Honfleur.

Il a été proposé aux membres du Comité Syndical d'acter ce procès-verbal de rétrocession.

CECI ENTENDU,

VU l'exposé de Monsieur le Président,
VU le procès-verbal joint en annexe de la présente délibération,

LE COMITE SYNDICAL,

Accusé de réception en préfecture
014-251400701-20260309-09032026-10-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACTE le procès-verbal de rétrocession des réseaux, ouvrages et équipements d'eau potable réalisés par la SHEMA dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités Calvados Honfleur et leur intégration au patrimoine du syndicat des eaux du Pays de Honfleur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

LE PRESIDENT
Jean Marie DELAMARE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Sous-Préfet de Lisieux (ou Préfet du Calvados) et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- *la transmission en Sous-Préfecture le :*
- *la publication le :*